



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 19 décembre 2019

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller), Jules Desylva (directeur général par intérim), Elise Roussel (greffière) et Sylvie Goupil McGraw (comptable).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 11 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Les conseillers Mallet ont un conflit d'intérêts au point 4.7.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Lecture dans son intégralité de l'arrêté 74-25-2020, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté 74-25-2020 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2020, dont l'intégralité a été lu, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 74-25-2020, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que l'arrêté 74-25-2020 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2020, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN**

Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

4.3 Présentation des budgets de fonctionnement 2020

La comptable présente les budgets de fonctionnement pour l'année 2020.

4.4 Adoption du budget de fonctionnement général 2020

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que la somme de **5 218 704 \$** soit le budget total de fonctionnement général de la municipalité, que la somme de **3 720 684 \$** soit le mandat de la municipalité pour l'année 2020 et que le taux d'imposition soit **1,5329 \$**. Le conseil municipal ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et qui se trouvent dans le territoire de la municipalité de Shippagan.

5 OUI & 1 NON

**Le conseiller Doumbia a voté contre la proposition
ADOPTÉE**

4.5 Adoption du budget de fonctionnement eau et d'égout 2020

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia qu'en vertu de l'alinéa 117(4) de *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal adopte le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour l'année 2020 qui comprendra des revenus de **1 154 812 \$** et des dépenses de **1 154 812 \$**. Qu'il soit aussi résolu que la redevance d'usage pour le service de la distribution d'eau soit fixée à **250 \$** et celle pour la collecte des eaux usées à **250 \$** par unité d'usages conformément à l'arrêté de la municipalité de Shippagan régissant les services d'eau et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2019

La municipalité a reçu une soumission de la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés pour effectuer l'audit externe pour les années 2019, 2020 et 2021. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que l'auditeur indépendant externe pour la vérification de l'année 2019, soit la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les conseillers Mallet quittent la réunion à ce moment-ci étant en conflit d'intérêts pour le point 4.7

4.7 Remboursement de l'avance de fonds - Association des familles Mallet d'Amérique Inc.

Une résolution a été passée le 5 juillet 2016 autorisant une avance de fonds de 70 000 \$ à l'Association des familles Mallet d'Amérique. L'Association a rencontré plusieurs défis dans leur projet de monument des Mallet et elle n'a pu que rembourser 20 000 \$ sur cette avance, il est proposé le conseiller Rémi Hébert appuyé par la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité accepte les nouveaux arrangements de paiements proposés par l'Association, soit un paiement de 5 000 \$ par année pour dix ans, si l'Association peut rembourser plus rapidement, elle s'engage à le faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Annie Robitaille MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

Les conseiller Mallet reprennent leur siège.

4.8 Remboursement de l'avance de fonds – Commission Industrielle et Commerciale du Grand Shippagan Inc.

Une résolution a été passée le 19 avril 2016 pour octroyer un prêt de 25 060 \$ à la Commission Industrielle et Commerciale du Grand Shippagan (CICGS), remboursable sur un terme de trois ans. La municipalité s'est aussi engagée à injecter annuellement un montant maximal de 10 000 \$, advenant l'incapacité de la CICGS de payer les coûts d'opération de ses projets. Un montant de 5 000 \$ a été versé à la Commission en novembre 2016 et un second montant de 5 000 \$ en février 2017. La dette de la Commission se totalise actuellement à 35 060 \$, cette somme devait être remboursée au complet d'ici la fin de l'année 2019.

La municipalité a reçu une demande de la CICGS pour avoir un prolongement de 3 ans sur le remboursement de la dette, soit jusqu'en 2022. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'accepter de prolonger le remboursement de la dette de la CICGS jusqu'au 31 décembre 2022, cependant l'organisation devra rembourser un montant de 11 687 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Transfert du fonds de réserve Fonds fonctionnement général au fonds de fonctionnement général

Comme établi dans le budget de fonctionnement général 2019, un montant de 68 558 \$ provenant du fonds de réserve de fonctionnement général doit être transféré vers le fonds de fonctionnement général, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que le conseil municipal autorise ce transfert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19h41.

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h59.